



PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2024

Monsieur Yves Parent
Directeur général
Centre d'expertise en santé de Sherbrooke
500, rue Murray, bureau 900
Sherbrooke (Québec) J1G 2K6

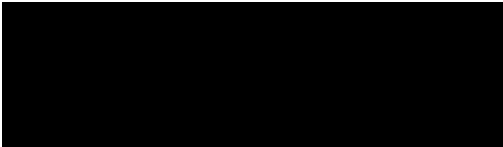
Monsieur le Directeur général,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est heureux d'accorder au Centre d'expertise en santé de Sherbrooke, une aide financière non récurrente de 27 200 \$ pour l'année financière 2024-2025, et ce, afin de bonifier le développement technopédagogique d'une formation en ligne sur la santé mentale positive et de fournir l'expertise de contenu pour l'élaboration de cette formation.

L'annexe ci-jointe décrit les exigences liées à cette subvention, incluant les conditions à respecter et les modalités de reddition de comptes pour les activités réalisées et les dépenses encourues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. À cet effet, un gabarit se trouve en pièce jointe de la présente correspondance.

Espérant le tout à votre convenance et demeurant disponible pour toute information supplémentaire, recevez, Monsieur le Directeur général, mes salutations les plus respectueuses.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,


Luc Boileau

p. j. 2

c. c. M. Stéphane Dubuc, CESS

N/Réf. 24-SP-00364-019